

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
la souveraineté alimentaire

ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2025

portant nomination au conseil scientifique de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R 812-12 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort n° 2025-06 du 1^{er} Juillet 2025

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres extérieurs du conseil scientifique de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- Monsieur Christophe COMBADIÈRE, Directeur de l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale, Université Paris Est Créteil (Créteil) ;
- Monsieur Stephan ZIENTARA, Directeur du laboratoire de santé animale, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Maisons-Alfort) ;
- Madame Christine DUVAUX-PONTER, Directrice adjointe de l'Ecole Doctorale « Agriculture, Alimentation, Biologie, Environnement, Santé », AgroParisTech, Université Paris-Saclay (Paris) ;
- Madame Anne-Paule ROQUEPLO, Vice-Présidente de l'Université Paris Cité (Paris) ;
- Madame Juliette HADCHOUEL, Directrice de recherche, INSERM UMRS_1155 (Paris) ;
- Monsieur Laurent LALOUX, Directeur du Laboratoire de sécurité des aliments, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Maisons-Alfort) ;
- Monsieur Fabrice LAURENT, Chef de département Adjoint de Santé Animale, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Nouzilly, France) ;
- Monsieur Marc LECUIT, Directeur de l'unité UMR_S1117, Inserm, Institut Pasteur, Université Paris Cité (Paris) ;
- Madame Laurence LUCATS, Directrice de la valorisation « Patient », SANOFI R&D (Chilly-Mazarin) ;
- Madame Claire ROGEL-GAILLARD, Directrice Scientifique Adjointe Agriculture, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Paris).

Article 2

Le Directeur de l'ENVA est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 8 septembre 2025

Pour la Ministre et par délégation :

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche,
Benoît BONAIMÉ

